

22 juillet 2010

N° 20 – 2010

*Pour plus d'informations, veuillez contacter :*

**Géraldine Fontaine**

Communication et affaires publiques

**Antonio Moretti**

Directeur Relations Investisseurs

**+33 (0)1 46 98 75 33**

**+44 (0) 203 207 8562**

## SCOR enregistre d'excellents renouvellements des traités Non-Vie à mi-année

Les renouvellements des traités P&C et de Spécialités à fin juin se traduisent par une croissance en volume de 19 % à taux de change constant, tout en respectant pleinement les critères de rentabilité technique des affaires souscrites.

Ces renouvellements concernent environ 10 % du volume annuel total des primes en traités. Ils témoignent du renforcement de la position compétitive de SCOR Global P&C, de son repositionnement aux Etats-Unis, en Australie et en Afrique du Sud, et de l'amélioration des conditions dans certaines régions (comme l'Amérique Latine) et dans certaines lignes de métier (comme Crédit Caution et Energie).

Les faits marquants de ces renouvellements :

- Le rééquilibrage géographique des traités P&C se poursuit au bénéfice des zones Amérique et Asie Pacifique, avec une augmentation des volumes souscrits aux Etats-Unis sur le segment des affaires régionales hors catastrophes naturelles (+67 %), en Australie (+32 %), en Amérique Latine (+12 %, hors Caraïbes), en Afrique du Sud (+28 %) et au Moyen-Orient (+22 %). La politique de souscription axée sur les risques courts se poursuit.
- Les traités de Spécialités connaissent également une croissance de 15 % en volume grâce à des augmentations de parts dans les branches bénéficiant de conditions tarifaires favorables, comme en Crédit Caution (+62 %) et en Transport & Energie (+46 %), ou de conditions stables comme en Construction (+12 %).
- Les conditions de renouvellement suivent des cycles fragmentés par branche et par marché et les prix en réassurance restent disciplinés en dépit de certaines surcapacités, ce qui se traduit par des hausses sensibles dans les branches et les marchés sinistrés et des baisses limitées partout ailleurs, quoique plus accentuées sur les affaires de catastrophes naturelles américaines pour lesquelles s'exerce la concurrence des marchés financiers. Dans ce contexte, SCOR constate une hausse tarifaire moyenne pondérée sur ses affaires renouvelées de près de 1 % qui vient concrétiser la gestion dynamique du portefeuille et contribuer à la poursuite de l'amélioration de la rentabilité technique prévisionnelle.

Victor Peignet, CEO de SCOR Global P&C, commente : « Ces renouvellements témoignent du dynamisme des équipes de souscription SCOR et de la confiance de leurs clients. Ils peuvent être qualifiés d'excellents. Avec le succès de ces troisièmes renouvellements clés de cette année après ceux du 1<sup>er</sup> janvier et du 1<sup>er</sup> avril, nous sommes confiants quant à la validité des estimations des montants totaux de primes pour 2010 communiqués lors de la présentation des renouvellements en janvier 2010. Point encore plus important, le niveau de rentabilité des affaires souscrites, sur la base d'une sinistralité en catastrophes naturelles normalisée par rapport au budget, est en ligne avec ce qui avait été annoncé en janvier ».

### SCOR SE

1, av. du Général de Gaulle  
92074 Paris La Défense Cdx  
France  
Tél + 33 (0) 1 46 98 70 00  
Fax + 33 (0) 1 47 67 04 09  
[www.scor.com](http://www.scor.com)  
RCS Nanterre B 562 033 357  
Siret 562 033 357 00020  
Société européenne au capital  
de 1 457 885 613,93 euros

Millions d'euros, arrondis	Primes à renouveler	Primes renouvelées	% de variation
Traités P&C	105	128	+ 21,9 %
Traités de Spécialités	102	117	+ 14,7 %
Total	206	245	+ 18,9 %

\*  
\* \*

## Définitions

- **Total des primes arrivant à renouvellement** : primes de tous les Traités ayant pris effet en juillet 2010 (y compris ceux du 30 juin) aux taux de change applicables au 31 décembre 2009 ;
- **Résilié/restructuré** : un client ou SCOR décide de résilier une affaire/des programmes et/ou de modifier leurs programmes (par exemple pour passer du proportionnel au non-proportionnel) ;
- **Nouvelles affaires/affaires restructurées avec des clients existants** : un client existant décide de placer de nouvelles affaires/programmes et/ou de modifier leurs programmes (par exemple pour passer du proportionnel au non-proportionnel) ;
- **Nouveaux clients** : acquisition de nouveaux clients ;
- **Variation des parts** : un client ou SCOR décide de réduire ou d'augmenter le niveau de participation de SCOR dans un ou plusieurs de ses traités
- **Total des primes renouvelées** : primes de tous les Traités prenant effet en juillet 2010 aux taux de change applicables au 31 décembre 2009.

\*  
\* \*

## Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 3 mars 2010 sous le numéro D.10-0085 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.

## SCOR SE

1, av. du Général de Gaulle  
92074 Paris La Défense Cdx  
France  
Tél + 33 (0) 1 46 98 70 00  
Fax + 33 (0) 1 47 67 04 09  
www.scor.com  
RCS Nanterre B 562 033 357  
Siret 562 033 357 00020  
Société européenne au capital  
de 1 457 885 613,93 euros